

Flash Réunion CSE

du 23 mars 2026

🤖 **Bizarrement, TOUS les membres de la CSSCT (CFDT & CGE-CGC) étaient absents à la réunion de CSE.**

D'autant plus bizarre que de nombreuses réclamations des salariés mises à l'ordre du jour de la réunion portaient sur des problèmes de Santé, Sécurité & Conditions de Travail !?

Ou plus précisément à la réclamation N° 30 qui demande aux membres de la CSSCT de rendre des comptes au CSE ? Leur absence est à la hauteur de leur travail au sein de cette commission !

Réclamations des salariés portées et défendues par les élus CGT :

=> **Les trois 1^{ères} réclamations (sur 30) ont été lues, puis soumises au vote des membres du CSE.**

CFDT & CFE-CGC ont voté CONTRE

Le seul argument avancé pour refuser de valider ces réclamations au titre du CSE est qu'elles ont été déposées par la CGT. (Ah, allergie quand tu nous tiens)

Est-ce de la jalousie envers le travail effectué par les seuls élus CGT qui leur pose un problème ?

Les 5 élus CGT ont bien voté POUR, mais cela ne suffit pas pour obtenir la majorité du CSE.

Donc les réclamations n'ont pas été prises en compte et **la direction n'a même pas eu besoin d'y apporter de réponse** (Merci CFDT & CFE-CGC)

FO a voté **ABSTENTION** (*idem qu'un vote contre*) Mais eux reprochent de ne pas les avoir eu avant et de ne pas les avoir travaillé ensemble. Depuis le 17/02 elles sont sur le site Internet et diffusées par tract, puis envoyées au secrétaire et président qui auraient dû les transmettre à tous les membres du CSE

(Président et secrétaire défaillants encore une fois)

=> **En conséquence**, à la 4^{ème} réclamation, **la CGT a interrompu la lecture pour interpellier les membres du CSE et leur proposer de se réunir très rapidement pour travailler les réclamations ensemble et de les traiter dans une réunion de CSE Extraordinaire afin de ne pas pénaliser plus longtemps les salariés.**

👉 **CFDT & CFE-CGC** ont voté **CONTRE** comme quoi ils n'ont aucune volonté d'agir pour les salariés et soutiennent coûte que coûte la direction ! Comme toujours)

👉 Heureusement **CGT & FO** ont voté **POUR** => **vote majoritaire "POUR"**

Les réclamations seront vues ensemble mercredi 25 mars et une réunion Extraordinaire de CSE pour les réclamations a été votée également.

Découpe Poulet :

Alors que la direction a passé les horaires en réunion du CSE de février, et qu'elle a refusé de modifier quoi que ce soit lors de la réunion du CSE Extraordinaire du 5/03, **elle revient sur le sujet à l'occasion du CSE Ordinaire du 23 mars avec une proposition qui ne correspond pas aux demandes des salariés !**

- La direction a systématiquement voulu restreindre les arguments de la CGT. Mais à chaque fois nous avons montré que nos arguments étaient viables économiquement et humainement !
- La RH apportait des réponses complètement erronées sur les temps de pause, sur l'horaire annuel de travail, c'est à se demander si elle ne connaît effectivement pas son sujet ou si ce n'est pas une volonté habile de perdre complètement les élus autour de la table qui ne travaillent pas leurs sujets et se laissent noyer ou endormir par ces explications alambiquées, erronées et mensongères.

Heureusement que la CGT travaille les sujets et ses arguments de manière à pouvoir rétablir la vérité et remettre les pendules à l'heure. C'est vrai que les élus CGT dérangent beaucoup la direction et leurs amis.

GMS & Quai d'expéditions : Comme l'avait prédit la CGT, **les nouveaux horaires des 2 premières semaines de travail ne sont pas conformes à la réalité de l'activité !**

La CGT le fera savoir au CSE & aux salariés tous les mois, comme elle s'y était engagée.

Question & avis à demander au Médecin du Travail :

Les horaires journaliers et le nombre de jours travaillés dans la semaine posent un problème aux élus CGT, car de nombreux salariés expriment une fatigue excessive, et un médecin avait dit que ces horaires ne sont pas bons pour la santé.

Un projet de mail à l'attention du Médecin du Travail a été préparé par les élus CGT et envoyé au Secrétaire du CSE le 9 mars pour qu'il le transmette aux membres CSE afin de le modifier et de le valider ce 23 mars.

Bien évidemment, Monsieur le Secrétaire n'a pas fait suivre le projet aux membres du CSE (alors que c'est son rôle et son devoir en tant que Secrétaire)

Résultat : le mail n'est pas discuté et pas validé !

Il va falloir plus d'un mois pour que le CSE puisse poser une simple question et demander l'avis du Médecin du Travail sur des horaires de travail !

Et pendant ce temps-là les salariés subissent !!!

Questions posées par la CFDT : Elles ont été déposées avec 1 jour de retard ! Exactement comme les réclamations de la CGT le mois dernier ! La CFDT avait osé écrire : 😊😊😊 "Ce n'est pas un rejet de fond, mais une application équitable des règles que nous imposons à tous, y compris à nous-même" 😊😊😊

Pourtant le mois suivant, la CFDT pose ses questions en retard et le Président ainsi que le secrétaire ont accepté qu'elles soient abordées en séance, sans qu'aucun autre élu ne s'y soit opposé !

La CGT a dit à la direction que si cela se faisait, il y aurait un écrit qui servirait de preuve pour démontrer la discrimination syndicale à l'égard de la CGT. 🖐️ Du coup, même traitement, questions CFDT refusées !

Le Secrétaire du CSE a été mis plusieurs fois en difficulté lors de la réunion de CSE car son rôle ne lui permet pas de faire ce qu'il veut comme il le veut et quand il le veut !

- Le Règlement Intérieur du CSE définit les règles de fonctionnement et précise le rôle du secrétaire, avec des choses à faire et à respecter, et cela fait plusieurs fois qu'il est pris la main dans le sac à ne pas les faire.
- La CGT a rappelé aux membres du CSE qui n'ont pas les informations en temps et en heure que le secrétaire pouvait être révoqué de sa fonction comme prévu dans le Règlement Intérieur du CSE !

Lorsque l'on a commencé le point sur les réclamations, le Secrétaire a dit qu'il n'avait pas tous les documents, qu'ils étaient dans le désordre, que des articles étaient faux, mais quand la CGT lui a demandé d'être factuel, il est devenu rouge et bafouillait 😊 (Les 700 salariés ont pu prendre connaissance des réclamations depuis plus d'un mois et lui le secrétaire qui doit faire suivre les documents ne les avait même pas lus et les refusait !)

Il faut que les salariés sachent ce qui se passe en réunion !

Les salariés doivent comprendre que si leurs problèmes ne se résolvent pas plus rapidement, c'est la responsabilité de l'employeur, mais aussi grâce à la complicité de certaines organisations syndicales et certains élus en réunion officielles de CSE.

Car le CSE est officiel et la réunion est assortie d'un Procès-Verbal de réunion (Pas un Compte-rendu, mais un Procès-Verbal qui est officiel et peut servir de preuve si le Secrétaire relatait réellement ce qui se dit en réunion et si la majorité ne le validait pas lorsqu'il n'est pas conforme à la réunion).

Et la CGT vous invite à bien lire ce qu'écrit la CGT car des élus CFDT mélangent volontairement (ou par illettrisme) la proposition horaires de la direction avec la proposition de la CGT !

Ce n'est pas la CGT qui demande que les salariés travaillent 9 h par jour, c'est la direction !!!

Le président du CSE (qui est directeur de l'entreprise) l'a encore confirmé lors de la réunion de CSE du 23 mars 2026 à une élue CFDT ! (Normalement le secrétaire devrait l'écrire dans le PV, mais il a tendance à être sourd quand la CGT parle ou quand cela va dans le sens de la CGT) Donc, la CGT écrit et informe les salariés !